

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2010

(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 14 avril 2010 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la communauté de communes sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 06 avril 2010

27 conseillers étaient présents.

Melle Faivre a été élue secrétaire de séance.

Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour :

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux délégués communautaires Jean-Louis Paquignon en remplacement de Claude Forthomme, représentant de la commune de Crozant et Michel Deschamps, en remplacement de Marc Glénisson représentant de la commune de Villard

Le Président met au vote le procès verbal de la séance du 14 avril 2010. Le procès verbal est adopté à l'unanimité. Il passe alors à l'ordre du jour.

DOMAINE PETITE ENFANCE

Projet micro crèche : descriptif et plan de financement.

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 30 septembre 2009, une décision de principe de construction d'une micro crèche à Dun le Palestel a été prise au vu du rendu intermédiaire de l'étude Petite Enfance réalisée par le Comité de Bassin d'Emploi du Pays Ouest Creuse.

Le rendu final d'URIOPSS préconise des interventions sur 3 zones :

- le Nord Est : proposition d'un partenariat avec Aigurande (36)
- le Nord/Nord Ouest : voir évolution du projet sur Azérables.
- le Centre et Sud : Construction d'une micro crèche à Dun le Palestel.

Pour définir cette localisation, le cabinet a analysé les itinéraires domicile/travail (1000 personnes vont ou passent par Dun le Palestel pour rejoindre St Vaury, Guéret ou encore La Souterraine).

La commission jeunesse, sports, culture a travaillé avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Général à la réalisation du projet de micro crèche à Dun le Palestel.

Le Président présente le programme envisagé pour un bâtiment de 120 m² qui accueillera non seulement la micro crèche mais aussi le Relais Assistantes Maternelles. Du point de vue du personnel, la responsabilité des 2 structures devra être assurée par la même personne : Flore Thévenot, animatrice du RAM prendra la responsabilité de cette structure. L'animation sera assurée par 3 personnes (à minima des assistantes maternelles). Le local regroupera une entrée, un espace jeux, un bureau, une biberonnerie, un vestiaire/ lingerie et toilettes adultes, une salle de change et 2 dortoirs. Le local serait situé dans le Parc Benjamin Bord, le terrain étant cédé à titre gracieux par la commune de Dun le Palestel (un courrier de demande va être envoyé à la commune). La gestion pourra être confiée à l'Association Intercommunale ou bien la Communauté de Communes pourra la gérer en direct.

Le Président propose le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre. La solution peut être soit une construction classique, soit une construction clé en main. Le conseil s'orienterait plutôt vers la 2^{ème} possibilité.

Le Président présente alors le plan de financement du projet qui est adopté à l'unanimité.

Besoins	Montant HT	Ressources	Montant HT
Bâtiment micro crèche	220 000	CAF RAM	85 000
Travaux complémentaires fondations VRD	25 000	CAF Petite Enfance Fonds propres	99 000 61 000
	245 000		245 000

Le Président propose le budget de fonctionnement de la structure à partir des calculs de la CAF.

Charges	Montant HT	Produits	Montant HT
Référent	6 500	Familles	16 000
animatrices	68 500	CAF PSU	39 840
frais fonctionnement	20 000	CG aide forfaitaire	3 600
		Fonds propres	35 560
Total	95 000	Total	95 000

Il rappelle que sur la partie de fonds propres, la Communauté de Communes va percevoir la Prestation de Service Enfance Jeunesse à hauteur d'environ 19 550 €. La commune de La Celle Dunoise accepte aussi de participer au fonctionnement de la structure au prorata du nombre de ses habitants.

La Fédération des CAF propose aussi une aide financière à l'ouverture de 15 000 €. La MSA vient de proposer une aide à l'expérimentation des micro crèches de l'ordre de 20 000 € à condition de déposer le dossier avant le 30 avril et que l'ouverture se réalise au plus tard le 1^{er} octobre 2010. Le conseil communautaire, à l'unanimité accepte ces propositions.

DOMAINE FINANCES

Vote des subventions

Le président donne lecture au conseil communautaire de l'article 432-12 du Code Pénal qui définit la prise illégale d'intérêt et de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet soit en leur nom personnel, soit comme mandataires » En conséquence il demande aux élus qui exercent des fonctions d'administrateurs dans les associations demandeuses de subvention de ne pas prendre part à la délibération sur l'attribution la subvention ainsi qu'au vote».

En conséquence il délègue la Présidence à Hélène Faivre, vice présidente en charge de l'économie et des finances, pour les délibérations sur les subventions aux associations dont il est membre du conseil d'administration.

Hélène Faivre présente les demandes de l'AIPD, du Comité d'Organisation du Tour Cycliste du canton du Pays Dunois, du comité d'Organisation de la Nocturne Cycliste (ANCD) et du comité d'Organisation de la Course de Côte St Sulpice-La Celle.

Concernant l'AIPD, Hélène Faivre indique que la demande a été instruite par la commission Jeunesse Sport Culture et la commission Finances et que les besoins répondant aux objectifs fixés dans la convention ont été étudiés action par action. Ces commissions proposent de voter la subvention action par action. Par ailleurs elle précise qu'il a été omis de verser à cette association en 2009 la somme de 1 220 € correspondant à la formation Cyberbase qui avait fait l'objet d'un accord du conseil communautaire et que celle-ci doit donc être versée en 2010.

Elle présente le détail des demandes et des propositions faites par la commission Finances :

Action	Affecté 2009	Demande 2010	Propo Cession Finances
CLSH	26 109 €	41 355 €	30 000 €
CDR	6 300 €	9 519 €	9 000 €
Secteur Ado	1 000 €	6 275 €	6 000 €
RAM	2 600 €	5 494 €	5 300 €
Camp	1 050 €	1 026 €	1 000 €
EMS	791 €	1 225 €	1 200 €
Babygym		97 €	100 €

Arts plast		446 €	- €
Mini moto	150 €	150 €	150 €
Reliquat 2009			1 220 €
TOTAL	38 000 €	65 587 €	53 790 €

Après délibération les subventions suivantes sont attribuées :

Association demandeuse	Ne participent pas à la délibération et au vote	Attribution	Votants	Vote
AIPD	G.Delafont, J.Freitas, L,Daulny, A. Bourgoïn	53 790 €	18	Unanimité
Tour cycliste du canton PD	G.Delafont, R. Bazot Bourroux, L. Daulny	1 700 €	19	Unanimité
ANCD	G.Delafont	2 000 €	21	Unanimité
Course de côte	G.Delafont	500 €	21	Unanimité

Concernant l'AIPD, les remarques suivantes sont faites avant de passer au vote :

CLSH : L'augmentation ne se justifie pas. La fréquentation a augmenté de 7 % alors que les prévisions de dépenses font apparaître une augmentation de + de 50 % : or il n'y a pas de nouvelle action qui peut justifier cette augmentation. Il est demandé d'avoir plus de rigueur dans la gestion pour maîtriser les dépenses. L'augmentation des autres postes est justifiée par des actions nouvelles et pour le Centre de Ressources par des dépenses nouvelles de fonctionnement suite à l'installation dans les nouveaux locaux.

Le Président reprend la présidence pour les demandes de subvention des associations dont il n'est pas membre du conseil d'administration.

Il présente les demandes de l'Office de Tourisme du Pays Dunois, de Taïko, de Crozant Demain Pays Dunois, de l'Aile de Méasnes, de Plaisir et Bien Etre en Dansant et du Comité des Fêtes de Fresselines.

Après délibération, sont attribuées :

Association demandeuse	Ne participent pas à la délibération et au vote	Attribution	Votants	Vote
Office de Tourisme*	R.Galland, D.Forest, R.Bazot-Bourroux, J.C Carpentier, J.Parlebas, J.C. Chavegrand, H.Faivre, J.Gillet	44 877 €	14	Unanimité
Taïko		2 000 €	22	Unanimité
Crozant demain Pays Dunois	J.L Paquignon, J.Parlebas	500 €	20	Unanimité
Aile de Méasnes**		néant	20	Unanimité
Plaisir et Bien être en dansant**		néant	22	Unanimité
Comité des fêtes Fresselines**	R.Galland, Vincent Fortineau	néant	22	Unanimité

* Office de Tourisme : Le président présente les besoins répondant aux délégations de mission fixées dans la convention d'objectifs, faisant ressortir une demande de subvention de 44 877 €.

Il explique que l'augmentation de la demande de subvention est justifiée par la nouvelle mission de gestion de l'Espace Monet Rollinat.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil communautaire préconise la mise en place à compter de 2011 d'une boutique dans l'espace Monet Rollinat, qui pourra permettre d'équilibrer les recettes et dépenses liées à la gestion de l'Espace et accepte le versement d'une subvention de

44 877 € au titre de 2010.

** : Il est rappelé que les subventions sont accordées d'une part pour l'organisation de manifestations d'intérêt communautaire et d'autre part à titre d'aide au démarrage des activités lors de la création d'une association. L'aile de Méasnes a bénéficié d'une aide au démarrage en 2009 – Les autres demandes présentées ne relèvent pas d'un intérêt communautaire.

Révision des tarifs

Hélène Faivre présente les propositions de la commission Finances étudiées au vu de l'avis des commissions concernées :

Repas à domicile : le conseil communautaire à l'unanimité suit la proposition de la commission Finances et fixe le prix du repas à compter du 1^{er} mai 2010 à

- 7.70 € pour les habitants du territoire (soit + 2.67 %)
- 8.75 € pour les habitants hors territoire (soit + 294 %).

Transport à la demande : le conseil communautaire à l'unanimité suit la proposition de la commission Finances et décide de ne pas appliquer d'augmentation pour ce service.

Transport scolaire – Participation des familles : le conseil communautaire à l'unanimité suit la proposition de la commission Finances et fixe le prix du forfait trimestriel à compter de la rentrée 2010/2011 à 56 € par enfant pour 1 ou 2 enfants et 52 € par enfant à partir de 3 enfants (soit augmentation de 1 €).

Chapiteaux : Le bilan 2009 n'ayant pas fait ressortir de déficit, le conseil communautaire à l'unanimité suit la proposition de la commission Finances et décide de maintenir le tarif à 80 €. Raymond Galland souhaite qu'il y ait une différence de tarif selon que le transport se fait avec la remorque de la communauté de communes ou avec les moyens de la collectivité ou association emprunteuse. Cette question devra être étudiée pour proposition de tarifs.

Vote des taux de TEOM 2010

Hélène Faivre présente la simulation retenue par la commission Finances : maintien des taux fixés en 2009 sauf pour la commune de Dun qui est en phase de lissage et pour laquelle une augmentation de 2 % est appliquée, portant le taux à 10.86 %. L'application des taux aux bases prévisionnelles fait ressortir une recette fiscale de 507 100 €. Le montant du service facturé par le SIERS sera de 494 888 €. Le conseil communautaire, à l'unanimité suit la proposition de la commission Finances.

Cotisation Economique Territoriale : Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises 2010

Hélène Faivre expose la situation transitoire de passage de la TP à la CET :

- le conseil communautaire doit voter le taux de CFE qui servira de base pour le calcul de la CET 2010 des entreprises
- la compensation relais 2010 comprend 2 composantes :
 - o 1^{ère} composante : bases théoriques de TP 2010 x taux 2009
 - o 2^{ème} composante : différentiel entre produit CFE à taux voté et produit à taux constant (10.34 %)
- le montant de la première composante est de 561 565 € (de cette somme sera retranchée le montant de l'écêtement 2009 et la participation au titre du plafonnement valeur ajoutée soit – 39 019 €)
- l'assiette de la CFE représente 16 % des bases de TP.
- le taux maximum de CFE notifié est de 10.57 %. L'application de ce taux fait ressortir la 2^{ème} composante à 1 674 €.

Elle indique que la commission Finances propose de voter le taux maximum.

Après délibération le conseil communautaire à l'unanimité vote le taux de CFE à 10.57 % soit une augmentation de 2.22 %. La compensation relais sera donc de 563 239 €.

Affectation du résultat de fonctionnement 2009

Le Président rappelle les résultats de la gestion 2009 tels qu'ils figurent au compte administratif et indique qu'il y a lieu de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	383 940,67 €	Résultat antérieur reporté	-8 944,08 €
Résultat de l'exercice 2009	205 348,46 €	Résultat de l'exercice 2009	-79 218,41 €
Solde d'exécution cumulé	589 289,13 €	Solde d'exécution cumulé	-88 162,49 €
		Reste à Réaliser au 31/12/09	
		Dépenses	252 356,00 €
		Recettes	186 318,00 €
		Solde RAR	-66 038,00 €
TOTAL A AFFECTER	589 289,13 €	BESOIN DE FINANCEMENT	-154 200,49 €

Après délibération le conseil communautaire à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 154 200.49 €
- 2°) Affectation complémentaire en "Réserves" : 0.51 €
- 3°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2010 : 435 088.13 €

Vote du budget prévisionnel 2010

Le conseil communautaire, à l'unanimité adopte le budget tel qu'il a été transmis en document préparatoire au vote. Le budget s'équilibre à 2 110 703 € et à 1 747 446 € en investissement.

DOMAINE STATUTAIRE

Remplacement des conseillers n'appartenant plus au conseil communautaire aux différents syndicats et commissions auxquelles ils siégeaient.

Syndicats :

- SM Pays Ouest Creuse : A l'unanimité Jean-Claude Carpentier est élu remplaçant de Claude Forthomme qui siégeait en titulaire. Le siège de suppléant de M. Carpentier est pourvu par Jean Louis Paquignon
- SIERS : Vincent Fortineau ne prend pas part au vote. A l'unanimité, Michel Deschamps remplace Marc Glénisson délégué titulaire

Commissions

- Commission Jeunesse-Sport-Culture : Hélène Faivre remplace Marc Glénisson.
- Commission Déchets : Hélène Faivre se retire de la commission
- Commission Déchets : Michel Deschamps remplace Marc Glénisson

Délégué de la Communauté de Communes au conseil d'administration des associations :

- Délégué de l'AIPD : Hélène Faivre remplace Marc Glénisson

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30